

Des modèles à suivre

Tendre vers le “zéro déchet”, c’est un objectif que se fixe de nombreuses personnes mais également les collectivités qui espèrent ainsi montrer l’exemple. “Faites ce que je dis ET ce que je fais”. L’idée est de faire connaître des comportements qui peuvent servir de modèles, et inciter ainsi les habitants à adopter de nouveaux gestes pour réduire leurs déchets.



■ Familles zéro déchet (ou presque)

En France, nous avons aussi nos icônes anti-gaspi ! Bénédicte Moret est illustratrice et anime le blog “famillezerodechet.com” avec son compagnon Jérémie Pichon.

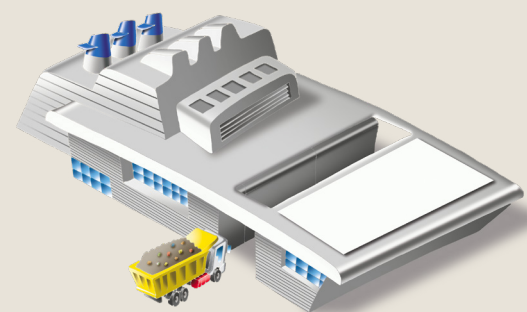
Ensemble, ils ont publié un livre de conseils pratiques, illustré et humoristique intitulé “Famille (presque) Zéro Déchet - Ze Guide”. Jérémie Pichon animera une conférence à Rouen le vendredi 14 mai à la halle aux toiles, organisée par l’association Zéro Déchet Rouen.

Adhérente de cette association, Aurore sera très certainement présente. “Avec mon mari Sébastien, nous avons changé de mode de vie et nous nous sommes interrogés sur nos choix de consommation”.



Depuis, leurs placards sont pleins de bocaux remplis de produits achetés en vrac ou sur les marchés.

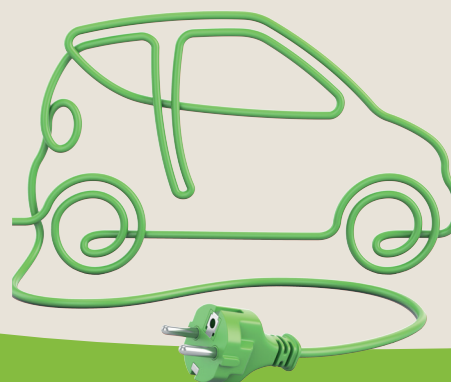
Sébastien ajoute qu’ils se sont lancés dans la fabrication “maison” de produits variés : entretien, cosmétiques, dentifrice, chocolat en poudre et même du lait végétal à base de riz. Bien sûr, ils ont un lombricomposteur dans la cuisine et privilégient l’achat d’occasion. “Pour la deuxième année, nous nous lançons le défi de ne rien acheter de neuf !”. L’arrivée de leur petite fille n’a pas modifié leurs habitudes. La moitié du temps, ils utilisent des couches lavables. “On peut toujours s’améliorer. Parfois, on teste des choses qu’on abandonne après, mais nous restons convaincus que tout déchet peut être évité. C’est un sujet sur lequel je pourrais argumenter pendant des heures” conclue la jeune maman.



■ Collectivités : vers des pratiques exemplaires

Les gestes pour réduire les déchets peuvent aussi s’appliquer dans le monde du travail. Ainsi, les collectivités s’engagent à mettre en place des actions en faveur de l’environnement, comme c’est le cas du Smédar qui a signé en novembre 2018 “l’accord de Rouen pour le Climat”. Le Smédar s’associe à la COP21, initiée par la Métropole Rouen Normandie, et participe également au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de Dieppe Maritime. Parallèlement, il s’attache à mettre en œuvre quotidiennement une stratégie environnementale visant à minimiser son empreinte écologique.

Des actions impliquant les agents ont déjà été développées : fontaines à eau reliées au réseau public, machines à café équipées de détecteurs de gobelets réutilisables ou encore dématérialisation des documents administratifs (délibérations, marchés publics, bons de commande,



Quand la loi évolue...

Un certain nombre de mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Petit tour d’horizon des dispositions qui concernent directement les habitants.

- ✗ La vente, et par extension la détention et l’utilisation de pesticides par les jardiniers amateurs sont désormais interdits. L’heure est au jardinage naturel !
- ✗ Des mentions sur les précautions à prendre du fait des émissions de polluants doivent être inscrites sur les emballages de produits désodorisants. Mieux informés, les consommateurs font leurs choix en toute connaissance de cause.
- ✗ Pour limiter le gaspillage énergétique, les crédits d’impôt pour le remplacement de fenêtres ou d’une chaudière à fioul sont renouvelés.
- ✗ Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la loi de finances renforce la prime à la conversion pour l’achat d’un véhicule neuf ou d’occasion moins polluant et propose des aides au covoiturage.

Plus d’infos sur :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/

demandes d’interventions informatiques ou de maintenance).

Parmi les projets envisagés figurent le prolongement de la durée de vie des véhicules (camions et voitures) et des appareils électriques et électroniques par un renouvellement moins fréquent. Pour le centre de tri, une bascule d’un éclairage de type ampoules au sodium vers un éclairage LED pourrait réduire la

consommation d’électricité de 70%. Enfin, en termes de sensibilisation, le Smédar accompagne cette année une dizaine d’établissements scolaires pour travailler sur la diminution du gaspillage alimentaire à la cantine.

A la maison ou au travail, les astuces pour réduire les déchets et limiter le gaspillage ne manquent pas. Pensez-y !



LES ÉCO-GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS !



■ Acheter "mini déchet" : moins 26 kg par an et par habitant !

Préférez les produits les moins emballés, les formats familiaux ou les recharges. Ou bien fabriquez vous-même vos propres produits cosmétiques et d'entretien !



■ Boire l'eau du robinet

L'eau du robinet n'est ni emballée, ni transportée et coûte de 200 à 300 fois moins cher. Alors pourquoi s'en priver ?



■ Vêtements, jouets, mobilier, livres : pensez au don !

Envie de faire un geste solidaire ? Déposez-les directement aux associations caritatives. Sinon, vous pouvez les vendre lors des foires-à-tout, sur des sites internet.



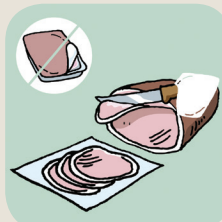
■ Moins de papiers à imprimer

Avant d'imprimer, posez-vous les questions incontournables : est-ce un document à archiver ? Est-il nécessaire de l'imprimer ?



■ Composter ses déchets biodégradables

En compostant vos déchets de cuisine et de jardin, vous pouvez diminuer de 30% le poids de votre poubelle !



■ À la coupe pour réduire

Moins de déchets et une meilleure qualité à la clef ! Charcuteries, fruits, légumes, céréales, vis, clous en vrac peuvent être achetés sans emballages superflus.



■ Bricoler, réparer, pour des durées de vie allongées

Si la panne est définitive, pensez à la collecte des déchets d'équipements électroniques dans les déchetteries ou dans les magasins.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET

zér GASPILLAGE